

Accident avec un scooter et délit de fuite...

Par **Camille**, le **06/09/2007** à **13:45**

Bonjour,
Normalement, j'aurais dû poster ça dans "Droit pénal", mais bon...

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0 ... 930,0.html>

Ne serait-ce pas, justement, le fameux scooter qui avait été volé et qui avait été retrouvé si rapidement, ainsi que les odieux malfrats, grâce à l'efficacité énergétique de notre belle police scientifique et des prélèvements d'ADN ?

Merci d'avance pour vos commentaires éclairés...

Par **Superboy**, le **19/09/2007** à **21:44**

Ah bon, il a été retrouvé le scoot? Paraît qu'il lui a fait un doigt sarko junior lol. En plus la somme qu'on lui demandait était dérisoire vu les finances de son père, et surement de lui. Il a cru qu'il passerait entre les mailles du filet j'imagine.

Par **nicomando**, le **20/09/2007** à **09:50**

C'est honteux 4260 euros d'amende c'est rien et en plus sous prétexte que c'est le fils de sarko il a cru qu'il pouvait passer au dessus des lois.

Un délit de fuite est plus sévèrement réprimé en tant normal.

Elle est belle la France voila que France 2 va diffuser un docu-fiction-propagande sur HB euh pardon sur l'action héroïque de M notre président (ça pu le narcissisme).